



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 septembre 2024 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024
3. Nominations et démissions
4. Prolongation de la zone réservée sur le territoire communal
5. Information du Conseil communal concernant la cessation d'activité de l'Auberge du Vieux-Puits
6. Informations du Conseil communal
7. Informations de chacune des commissions
8. Divers

Appel

Séverine ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général et l'unique membre du public. Cette séance se déroule dans la salle du bureau communal. Elle procède à l'appel.

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Emily Faivre, Sophie Farine-Brunner, Blaise Fivaz, Alain Haldimann, Jérémy Jean-Mairet, Curdin Jeanneret, Nicole Künzi, Adrien Leonelli, Manesh Robert-Nicoud, Jérémy Rossier, Julie Schär et Natacha Tissot.

Absent et excusé : Jérôme Galli

Sont présents en tant que Conseil communal : Céline Grange, Jean-Denis Siegenthaler, Philippe Raval, Christophe Brunner et Jean-François Choffet

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Séverine passe la parole à Blaise. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

Blaise rappelle l'importance que les débats se déroulent dans le respect, sans agressivité et sans attaque personnelle. Aucune question n'est idiote et il ne faut pas hésiter à demander des précisions si un point n'est pas clair. Concernant les séances de l'Entente, il ignorait leur existence et c'est pour cela qu'aucune n'a eu lieu avant ce Conseil général.

Nicole ajoute que l'Entente se réunissait une semaine avant le Conseil général si des points devaient être votés. Autrement, ils se réunissaient une heure avant.

Blaise pense que les séances doivent reprendre dans la salle des sociétés. La salle de l'administration n'est vraiment pas idéale car trop petite.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024

Le procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité.

Nominations et démissions

Nous n'avons reçu aucune demande ni démissions.

Prolongation de la zone réservée sur le territoire communal

Blaise passe la parole à Jean-François.

Jean-François indique que nous avons dû transformer 3'000 m² de zone constructible en zone agricole. Pour cela, cinq parcelles ont été choisies (quatre aux Gillottes qui appartiennent à la famille Jeanneret et une derrière Vers Lermite qui nous appartient). Les parcelles situées aux Gillottes n'étaient pas équipées et étaient destinées à la construction de résidences secondaires et celle située à Vers Lermite est une bande non constructible. La superficie totale que nous avons dézonée est de 3'260 m².

L'Etat nous demande de prolonger la zone réservée car le PAL n'est pas encore terminé et pour cela nous devons voter un arrêté.

Jean-François demande s'il y a des questions.

Blaise demande ce qu'il nous reste comme parcelles constructibles ?

Jean-François indique que pour le moment il reste la parcelle 848 et que tout va être gelé pour quinze ans. Il précise également que notre commune n'a pas dû dézoner beaucoup par rapport à d'autres communes.

Philippe indique que les zones agricoles ne sont pas concernées. Il sera toujours possible d'agrandir les domaines, construire des stabulations, etc.

Manesh demande si on ne peut vraiment plus rien construire pendant quinze ans.

Jean-François indique qu'en théorie on ne pourra plus rien faire. Cependant, en cas de demandes il y aura probablement moyen de réviser le PAL.

Philippe indique que ça peut varier en fonction du nombre d'habitant dans le canton. En cas d'augmentation démographique, le canton sera obligé de revoir ses exigences.

Adrien demande si le but d'avoir dézonné 260 m² de trop est de pouvoir agrandir une parcelle constructible.

Jean-François répond que oui. L'idée est d'ajouter cette surface à la parcelle se trouvant derrière la Rue du Temple 92.

Il n'y a pas d'autres questions. Blaise procède à la lecture de l'arrêté établi par Urbaplan.

Nicole demande s'il est vraiment judicieux d'accepter un arrêté où il manque des dates.

Séverine indique qu'il est complet. Le Conseil d'Etat l'a sanctionné le 13 septembre 2024. Les dates à mettre sont en lien avec le PAL. L'arrêté doit d'abord être sanctionné par le Conseil général pour être ensuite mis à l'enquête et ensuite il devra à nouveau être approuvé par le Conseil d'Etat.

L'arrêté sur la prolongation de la zone réservée sur le territoire communal est **ACCEPTÉ** à 10 voix et une abstention.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal concernant la cessation d'activité du Vieux-Puits

Blaise passe la parole à Philippe.

Philippe nous rappelle que pour le premier gérant, une séance de conciliation au tribunal avait eu lieu en juin 2022. Une décision l'obligeant à payer une somme de Fr. 32'000.00 au 27 mai 2023 avait été rendue. Nous n'avons jamais reçu cette somme. De ce fait, une procédure de mise en faillite de la société a été lancée. Nous sommes toujours en attente d'un retour du tribunal. En parallèle, une procédure de poursuites a été faite pour les loyers 2022 pour un montant de Fr. 16'000.00 (mentionné également lors de la séance de conciliation) ainsi qu'un montant de Fr. 8'279.20 pour la remise en état du bâtiment à son départ. Nous sommes également en attente de la décision de requête de main levée d'opposition. Pour cette affaire, nous avons dû payer Fr. 10'720.00 de frais d'avocat.

Concernant le dernier gérant, le Conseil communal l'avait reçu plusieurs fois mais aucune de ces entrevues n'a été constructive. La résiliation du bail était inévitable et a pris effet au 31 juillet dernier. Le 8 juillet, nous avons demandé au gérant de rendre l'auberge propre et en état de fonctionnement le 31 juillet à 14h. Il a confirmé par retour de mail le 12 juillet en avoir pris note et confirmé sa présence le jour de la remise. Malheureusement, au moment de rendre les clefs, il n'était pas là. L'administration a pris directement contact avec lui pour avoir la raison de son absence et il a répondu que c'était encore à lui de décider le moment de la remise des clefs. Le 5 août, il nous a remis une partie des clefs dans la boîte aux lettres et le 7 août le Conseil communal est allé faire l'état des lieux et ils ont constaté qu'il y avait beaucoup de dégâts, que rien n'avait été nettoyé et que du matériel avait été volé. Une plainte a été déposée le 11 septembre à la police pour les vols et les dégâts. La remise en état de la cuisine se monte à Fr. 5'565.30. En plus de cette somme, nous avons lancé une procédure de poursuites pour un montant de Fr. 38'339.40 (Loyers Vieux-Puits, loyers Rue du Temple 87, décompte de charges 2023 et déchets au poids). Nous avons également demandé la libération de la caution en notre faveur qui se monte à Fr. 9'900.00.

Philippe indique que depuis l'ouverture du restaurant en 2018, le manque à gagner est de Fr. 125'000.00. Le restaurant a mal vieilli et nous devons réfléchir à sa rénovation. Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil communal a déjà reçu plusieurs dossiers de personnes intéressées à reprendre le Vieux-Puits qui seront étudiés avec la Commission du Vieux-Puits.

Philippe demande s'il y a des questions, des suggestions ou des idées.

Alain ne voit malheureusement pas d'autres solutions que de vendre le bâtiment. C'est un boulet beaucoup trop lourd pour la commune. Il doute que nos finances nous permettent d'investir en conséquence pour sa rénovation.

Jean-François répond que de toute façon le bâtiment ne peut pas être loué dans son état actuel. Tout n'est pas catastrophique mais quelques gros travaux doivent être faits. La cuisine est totalement fonctionnelle. Pour le prochain, il faut absolument lui vendre le fonds de commerce pour que tout le matériel lui appartienne et libérer la charge de la commune.

Adrien demande quelles seront les conséquences sur nos actifs et notre capacité à emprunter en cas de vente.

Philippe indique que c'est également quelque chose qu'on doit prendre en compte mais cela ne mettra pas en péril nos finances. Si tout se déroulait normalement, l'auberge devrait nous rapporter Fr. 20'000.00 par année. Ce bénéfice aurait permis de faire des rénovations au fur et à mesure.

Adrien demande si le bâtiment pourra être transformé en autre chose en cas de vente.

Philippe indique que oui. Nous n'aurons plus notre mot à dire en cas de vente.

Christophe pense qu'il n'est pas bon pour notre village qu'il soit transformé en autre chose qu'un restaurant et que vendre n'est pas la bonne solution.

Philippe rappelle que le restaurant travaille en collaboration avec Chante-Joux pour les repas.

Jérémy Jean-Mairet demande si on a fait une perte ou un bénéfice depuis l'achat du restaurant et le montant.

Philippe ne sait pas, il faudrait le calculer.

Nicole pense que c'est à la Commission du Vieux-Puits de regarder tout ça en détail et d'en faire un retour au Conseil général.

Blaise est d'accord avec Nicole et qu'une séance de commission est urgente. Il pense qu'un village sans restaurant devient une âme morte. Maintenant il s'agit de trouver la personne qui arrivera à faire tourner ce restaurant.

Nicole indique que c'est compliqué de refaire confiance. Il ne faut pas que ça devienne un plus grand gouffre financier pour la commune.

Jean-François indique qu'il faudrait vendre ce bâtiment pas trop cher à une personne voulant le garder comme restaurant. La localisation du bâtiment n'est pas idéale pour en faire une habitation.

Philippe indique que nous attendons encore des devis. Nous avons reçu plusieurs candidatures pour la reprise. La cuisine ne nécessite pas de travaux. L'isolation est à refaire. Dans le cas où des grands travaux seraient entrepris on devra également revoir le prix de la location. Il faudra également faire en fonction des attentes du prochain gérant et voir.

Alain demande si le Conseil communal peut encore gérer ce bâtiment dans la configuration actuelle et notamment au niveau de la charge de travail.

Philippe répond qu'ouvrir le restaurant dans son état actuel n'est pas possible. Il faut qu'on regarde la somme de l'investissement nécessaire pour la remise en état du bâtiment et voir si on est capable de l'assumer.

Jean-François indique que si on vend l'inventaire la charge de travail va fortement diminuer.

Philippe indique qu'ils avaient proposé aux deux derniers gérants d'acheter l'inventaire mais ils n'en avaient pas la capacité financière. Pour le prochain, il faudrait échelonner l'achat. Il faut qu'on soit uniquement propriétaire des quatre murs.

Manesh précise que la cuisine est entièrement fonctionnelle, il manque peut-être une chambre froide. Ce qui n'a pas marché avec les deux derniers c'est leur travail. L'échelonnage de la vente de l'inventaire est une bonne idée. Pour les travaux, il pense qu'il ne faut pas s'emballer et faire au fur et à mesure.

Philippe pense qu'il faut quand même prévoir une marge pour rénover la cuisine au cas. Il faut agender une séance de Commission du Vieux-Puits rapidement.

La séance de la Commission du Vieux-Puits et du Conseil communal est fixé le 2 octobre à 19h00 au bureau communal.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal

Philippe

Commission trafic

Le Conseil communal a décidé d'en faire une commission permanente. Philippe demande aux membres de lui envoyer leurs idées/observations pour pouvoir établir l'ordre du jour de la prochaine séance.

Philippe

Police du feu

Lors de la dernière séance de commission, les membres ont pu se familiariser avec ECAPREV. Cet automne, 27 bâtiments seront contrôlés avec ce logiciel qui prolongera la durée des visites. Au 1^{er} juillet dernier, le nouveau règlement sur le ramonage aurait dû entrer en vigueur. Ça n'a pas été le cas puisqu'il reste beaucoup d'interrogations sur celui-ci. Avec ce nouveau règlement, les propriétaires pourront choisir le ramoneur. Les chaudières seront équipées d'un QR-code permettant un suivi informatique. En fin d'année, les communes devront contrôler que toutes les chaudières soient contrôlées et le cas échéant prendre contact avec les propriétaires.

Philippe

Forêts

Un marquage est prévu prochainement. Le bostryche a causé beaucoup de dégâts. Une subvention va nous être octroyées car nos forêts accueillent des oiseaux rares pour un montant de Fr. 6'000.00 pour la période 2020-2024.

Blaise demande s'il y a des questions pour Philippe.

Manesh demande si le bois bostryché finit forcément en copeaux.

Philippe répond que ces bois sont uniquement attaqués en surface, le reste est bon et peut être vendu comme bois sains mais un peu moins cher.

Manesh demande si la vente de ces bois peut dégager un petit bénéfice.

Philippe répond que oui. Le problème du bostryche c'est que même en retirant les bois touchés ils peuvent faire des nids n'importe où. Le mauvais temps permet également d'en supprimer une bonne partie.

Christophe Associations de développement

Il fait partie de plusieurs associations de développement et nous faire un petit résumé de leurs rôles respectifs :

- ACN / Lien entre l'Etat et les communes. Elle a pour objectif de favoriser les échanges d'informations sur les sujets communs et renforcer le lien entre les communes. Nous avons deux représentants pour la Vallée de la Brévine.
- RMN a pour but de valoriser la région des montagnes neuchâteloise et de développer le tourisme et la mobilité. 9 communes y sont représentées. Christophe a repris le siège de Sébastien au comité.

Ces deux associations sont ouvertes à toutes propositions et idées.

Christophe SEVAB

Des travaux de remplacement de la conduite d'eau des Gillottes sont en cours.

Il y a une discussion avec la Commune de Val-de-Travers pour faire la jonction entre les Sagnettes et le Val-de-Travers.

Christophe Routes communales

Les trous seront prochainement rebouchés au Cachot, à la Rocheta et devant le collège.

Christophe Aménagement du territoire

Claude Geiser avait fait une demande de permis de construire pour un bâtiment horticole au Cachot. Ce projet a été préavisé négativement par l'Etat. Le projet a été revu et une rencontre est prévue sur place avec un responsable du SAT.

Christophe Parcelle 848

Des tractations sont en cours. Le but est de finaliser le litige à la fin de l'année.

Christophe Déchetterie

Fatton SA va fermer ses portes en janvier et nous devons trouver une autre solution. Plusieurs pistes sont en étude.

Blaise demande s'il y a des questions pour Christophe.

Jérémy Jean-Mairet demande quelles sont nos pistes pour la déchetterie.

Christophe indique qu'aller à la Brévine est une solution. Si cela ne marche pas, nous avons la possibilité d'aller aux Ponts-de-Martel ou au Crêt-du-Loche. Avoir notre propre déchetterie n'est pas faisable. L'idéal serait La Brévine. Leur seul inconvénient est qu'ils ramassent le bois qu'une fois par année.

Manesh demande comment sera calculé le financement.

Christophe répond que cela n'est pas encore défini.

Manesh demande pourquoi l'Etat a refusé le projet de Claude Geiser.

Jean-François répond que le projet était encouragé par le Conseil communal mais l'Etat a refusé catégoriquement parce que la parcelle est en zone marais. Un courrier a été envoyé à l'Etat pour leur faire part de notre mécontentement. Il faut voir si le nouveau projet subit le même sort.

Jean-Denis Chauffage La Forge

Informations de chacune des commissions

Commission financière

Alain indique qu'une séance a eu lieu pour parler du changement du chauffage de La Forge.

Le président n'a pas encore été nommé.

Commission développement

Sophie a été élue présidente. Ils sont en train d'étudier la mise en place du sapin de Noël et le sentier pédestre avec NeuchRando. Une rencontre avec l'ADCM est prévue pour mettre les projets de chacun sur la table afin d'éviter de se marcher l'un sur l'autre. Ils sont en collaboration avec l'association de 200^e pour l'aménagement du terrain de Chante-Joux. Ils aimeraient également organiser une rencontre des nouveaux habitants en 2026.

Sophie demande si on a eu un retour suite à notre candidature à l'adhésion au parc de Doubs.

Christophe répond que le Conseil d'Etat n'a pas voulu augmenter son investissement et certaines communes ont renoncées à l'adhésion. Notre commune étant isolée sans commune voisine membre au parc du Doubs, le projet est tombé à l'eau mais n'est pas définitivement enterré.

Commission d'urbanisme

Rien à signaler.

Commission de la police du feu

Blaise précise qu'il y a encore une place vacante.

Commission de l'énergie

Rien à signaler.

Commission de naturalisation et d'agrégation

Rien à signaler

Commission école

Nicole a été élue présidente et Emily rapporteuse. Les ceintures du bus scolaire ont été changées pendant les vacances scolaires. Les ateliers FSRM Kids ont été reconduits. L'année dernière, l'association Activalléekids a été créée et elle soutiendra les camps de ski et les sorties scolaires.

Commission paysage

Curdin a été élu président et Nicole rapporteuse. Actuellement, ils cherchent une solution pour remplacer la bâche du canapé forestier. Le ramassage des sapins de Noël est également en étude.

Christophe pense qu'il faut également qu'on fasse attention à faire des choses pour les quartiers isolés et pas uniquement pour le centre du village.

Commission trafic

Ils n'ont pas eu de séance depuis le début de la législature. Philippe indique qu'il est toujours au conseil de pilotage et au conseil régional de la sécurité. Une demande a été faites aux communes voisines pour savoir si elles rencontrent les mêmes problèmes que nous et c'est le cas. Tout cela sera mentionner lors de la prochaine séance. Il faut également qu'on regarde pour que les radars soient posés aux heures de pointes des frontaliers et pas quand il n'y a pratiquement plus personne sur les routes.

Manesh demande qui a mis l'appareil de comptage à l'entrée du village.

Philippe indique que c'est l'Etat. Les données qui sont sur le SITN ne correspondent pas du tout à la réalité de ce que nous avons calculé l'année dernière.

Emily demande si on a des nouvelles pour les travaux La Soldanelle - La Clef-d'Or.

Philippe indique que le goudronnage devait être fait mais ils ont rencontré quelques problèmes. Il faut attendre qu'il y ait trois jours de beau consécutifs pour finir.

Commission parcelle 848

Christophe indique qu'il doit encore prendre connaissance du dossier mais le problème est toujours pas réglé.

Commission temple

Blaise indique qu'il n'y a pas eu de séance récemment. Ils ont reçu un devis pour le clocher et l'automatisation des cloches et des horloges. L'urgent reste la rénovation du clocher. Le dossier est en cours sous mandat d'un bureau d'architecte spécialisé.

Commission Vieux-Puits

Tout a déjà été dit.

Jean-François indique aux nouveaux membres de la commissions d'énergie qu'ils n'ont pas été consultés pour le changement de chauffage de la Forge puisque le dossier avait été validé lors de la législature précédente.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Divers

Nicole aimerait des explications sur un article paru au début de l'année s'intitulant : « A la Chaux-du-Milieu on ne veut plus d'enfants car ça coûte trop cher en écolage ».

Philippe explique qu'il a d'abord été contacté par Arcinfo concernant nos comptes 2023. Hors article, le journaliste a demandé à Philippe comment on s'en sortait financièrement par rapport au montant des écolages. Philippe a énuméré pas mal de choses dont celle que sur nos 15 locations nous avons un enfant inscrit pour la rentrée 2024-2025. Philippe a par la suite été contacté par une autre journaliste qui a d'abord pris le temps de se promener dans le village avant de le rencontrer. Au moment de la rencontre, Philippe n'a pas trouvé d'autre réponse qu'effectivement les enfants coutent chers mais en un peu plus nuancé que ce qui est paru dans son article. Philippe a également mentionné les réformes fiscales des personnes physiques qui nous péjorent, le fait que nous n'avons pas d'entreprise. La journaliste a malheureusement retenu que ce qui concerne les enfants dans son article. Philippe assume difficilement cet article et il l'a mal vécu mais c'est malheureusement la réalité financière de la commune.

Nicole demande si le titre correspond à ce que le Conseil communal pense.

Philippe indique que ce n'est pas la pensée du Conseil communal mais c'est malheureusement la réalité financière de la commune. Les factures démesurées du cercle scolaire sont faites en fonction du nombre d'élèves scolarisés. L'idéal c'est que ces factures soient calculées en fonction du nombre d'habitants, ce qui les diminueraient drastiquement.

Nicole indique que cet article ne lui a pas du tout plu et elle n'est pas la seule. Elle estime que ce n'est pas la ligne qu'on doit suivre et qu'à cause de ça on passe vraiment pour des cons. Il aurait été plus malin d'expliquer que la commune aime les enfants, que tout est fait dans le village pour les familles et ajouter que malheureusement la politique du canton de Neuchâtel n'a rien prévu pour nous soutenir financièrement. Nicole ne comprend pas que le Conseil communal n'a pas pris le temps de faire un démenti.

Philippe indique que cela n'implique pas le Conseil communal actuel mais celui de la législature précédente. Il précise que la phrase du titre de l'article n'est en aucun cas sorti de sa bouche. Il explique aussi que ce n'est pas non plus agréable de voir Séverine faire les fonds de tiroir pour payer les factures de la commune. Le seul souhait qu'on peut avoir avec un titre comme ça c'est que ça fasse bouger les choses au niveau de la politique cantonale mais il y a peu d'espoir.

Céline indique qu'au vu des articles parus dernièrement sur notre commune, le Conseil communal a discuté pour savoir comment ils devaient recevoir la presse. Ils se sont vite rendu compte que c'était compliqué de se positionner là-dessus. Concernant les démentis, le Conseil communal a simplement choisi de ne plus rien leur donner à manger.

Manesh mentionne qu'il faut quand même se rendre à l'évidence que ça coûte cher et qu'on a pu le voir avec le parascolaire qu'on a dû fermer.

Alain soutient Nicole dans le fait qu'on ne peut pas cautionner un titre tel qu'il est paru.

Emily est scandalisée par le journalisme actuel. Il faut qu'on travaille sur la communication avec la presse et peut-être fournir nos textes.

Philippe revient également sur l'article paru sur le Vieux-Puits. Arcinfo a pris contact avec lui pendant qu'il était en vacances et il a indiqué à la journaliste qu'il ne communiquerait rien pendant que l'établissement serait encore ouvert et qu'il fallait reprendre contact avec l'administration à partir du 5 août. La journaliste s'est empressée de contacter l'administration sans attendre le 5 août et Mégane a donné le numéro de Jean-Denis qui était le seul conseiller qui n'était pas en vacances. Le texte de l'article n'avait rien à voir avec les réponses que Jean-Denis a donné et surtout est sorti avant la fermeture du restaurant.

Céline revient sur l'article concernant les enfants et indique qu'il faut aller de l'avant. Elle rappelle ses objectifs qui sont le bien-être des enfants et le maintien de l'école au village. Le but est d'avoir des enfants au village, c'est évidemment compliqué mais on cherche des solutions. Les enfants font vivre le village.

Emily indique qu'on a reçu une invitation au forum d'objectif.ne et pense qu'il serait intéressant de déplacer une délégation. Plusieurs membres du Conseil communal et du Conseil général sont déjà inscrits.

Blaise reprend le point des séances de l'Entente sur la demande d'Adrien. S'il y a des points de l'ordre du jour qui doivent être discutés au préalable Blaise convoquera l'Entente. Il rappelle que la prochaine séance de l'Entente aura lieu le 5 décembre à 19h30 pour discuter du budget. Le prochain Conseil général est agendé le 12 décembre dans la salle des sociétés du collège.

Alain demande s'il est possible d'éteindre l'enseigne lumineuse du Vieux-Puits.

Jean-François indique qu'il a déjà étudié le cas mais ne trouve pas comment l'éteindre.

La séance est levée à 22h30

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative
Mégane Verdon

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Présidente Le Secrétaire
Blaise Fivaz Adrien Leonelli